

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 04 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Louise FRESNAIS, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) :

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 11

En l'absence de remarques le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé.

Le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative au budget
- Ajout de chemins/parcelles à l'enquête publique prévue au profit de Mr Franck Cousseau

Le conseil municipal valide ces deux points supplémentaires.

- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Lors de la séance du 21 avril 2020, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'annulation de trois mois de loyers pour le café-restaurant « Le relais de l'Abloux » (délibération 15-21042020-11).

Comptablement la commune doit éditer les titres de recette et annuler cette recette par un mandat à l'article 6718.

Les crédits ne sont pas suffisants au chapitre 67.

Le maire propose une décision modificative au budget principal, exercice 2020 :

Article 6718 : + 1 000 euros

Article 6232 : - 1 000 euros.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative et charge le maire de réaliser cette opération et d'en informer la trésorerie d'Argenton sur Creuse.

- COMPOSITION DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts et de la faire parvenir aux services fiscaux.

Nom	Commune	Nom	Commune
AXISA Danièle	Sacieres	BARITAUD Pascal	Sacieres
BIARDEAU Jean-Michel	Sacieres	BICHIER Jacques	Sacieres
BOST Pierre	Sacieres	BRETIN Yves	Sacieres
COUSSEAU Marc	Sacieres	DELAUNE Christophe	Sacieres
DEMOUSSEAU Samuel	Sacieres	DURAND Jean-Pierre	Sacieres
FRESNAIS Louise	Sacieres	GRELLIER Martine	Sacieres
JOLLIVET Christophe	Sacieres	LAMOUREUX Bérénice	Sacieres
MAHUZIES Carl	Sacieres	MAHUZIES Francis	Prissac
MOULIN Jean-Claude	Sacieres	PALANCHER Jean-Pierre	Chazelet
PELLERIN Dominique	Sacieres	PELLERIN Roger	Luzeret
PRINCE Alfred	Sacieres	TITOUNI Aïcha	Sacieres
TROMPEAU Jean-François	Chazelet	VIARD Guillaume	Sacieres

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations, pour l'année 2020.

Organismes subventionnés	Vote du 09 juin 2020
Mieux Vivre - Aide à domicile	100,00
Lutte contre cancer	70,00
FCSSRP Foot (<i>Décision collégiale des 4 maires - convention</i>)	420,00
La Truite de l'Abloux	150,00
Prévention routière	70,00
Bip TV	70,00
ANACR St Benoit	100,00
AFR - Sacierges - Roussines	350,00
Club Amitié Roussines	150,00
Total alloué	1 480,00

Certaines demandes incomplètes à ce jour pourront être réexaminées lors de prochaines réunions de conseil municipal ; la mairie enverra un courrier aux associations concernées.

- ACQUISITIONS COMPLEMENTAIRES DE CHEMINS COMMUNAUX (ENQUETE PUBLIQUE F. COUSSEAU)

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite de Franck COUSSEAU en vue d'acquérir des voies, excédents communaux et parcelles en plus de celles déjà validées par le conseil municipal en 2019.

Il rappelle la totalité des futures acquisitions :

- *une partie du chemin rural de la font du lac sur le communal de la minière bordant les parcelles n°802, 812, 774, 813, 773, 814, 769, située section cadastrale B, d'une longueur de 388.7 m environ,*
- *D'une voie communale sur le communal de la minière bordant les parcelles n°814, 768 et 767 située section cadastrale B, d'une longueur de 160.85 m environ,*
- *la parcelle sur le communal de la minière cadastrée B 769 d'une surface de 4 602 m²,*
- *une voie communale entre l'étourdi et le pré de la maison bordant les parcelles n° 555, 554, 553, 548, 1122, 541, 1123, 277, 276, 175, 268, 266, 267, 265, 264, 540, 539 situés section B d'une longueur de 413.3 m environ,*
- *une partie de chemin rural bordant les champs de la Grande Taille, longeant les parcelles C 893, 897, 898, 899, 900, 902, 903, 859, 860, 875, 876, 1207, pour une longueur approximative de 380 mètres*

Le Maire précise que le déclassement et l'aliénation des différents chemins énumérés ci-dessus ne provoquent aucun enclavement de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable à la demande de Monsieur Franck COUSSEAU et charge le maire :

- * de prescrire l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation des délaissés et chemins,
- * d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette enquête.
- * dit que tous les frais éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Travaux en cours :

Les travaux à La lande devraient être terminés fin juin (caniveaux...).

Les curages des fossés seront réalisés par l'entreprise Delaune. Le service technique se chargera du débroussaillage préalable. La mairie contactera chaque propriétaire riverain pour convenir des modalités de remplacement du busage aux entrées de champ.

2 / Entretien de la commune :

Le cimetière avait été désherbé pendant le confinement mais un bidon s'étant avéré défectueux, de nombreuses mauvaises herbes sont réapparues ; une nouvelle intervention a été effectuée début juin et tout devrait rentrer dans l'ordre.

La pluviométrie et la pousse rapide de l'herbe ont perturbé l'entretien des espaces verts de certains villages mais le retard devrait être rattrapé d'ici fin juin.

Un débroussaillage sera effectué en priorité sur les zones où les fossés doivent être curés et ensuite l'ensemble des chemins communaux sera broyé au sol en début d'été de façon à permettre de randonner dans de bonnes conditions.

Les habitants de chaque village peuvent participer à l'entretien des biens de section, en complément du travail réalisé par les agents techniques.

3 / Rappel sur la gestion des déchets

De plus en plus d'incivilités sont observées dans la commune. Elles contribuent à donner une mauvaise image du territoire rural.

Les points de regroupement des déchets sont réservés aux déchets collectés par le Symctom, à savoir les sacs noirs contenant les ordures ménagères ordinaires (les excréments d'animaux en sont exclus par exemple) et les sacs jaunes contenant les déchets recyclables.

Il est formellement interdit de déposer au pied des points de regroupement des encombrants, des cartons ou autres déchets. Ceux-ci doivent être éliminés en déchetterie. Un point complet sur ce sujet sera fait dans le prochain bulletin.

Les déchets verts doivent obligatoirement être déposés en déchetterie mais chacun peut aussi les stocker sur son terrain plutôt que de les déposer sur un espace public.

Fin de séance : 22h 30